

Tableau de monitoring sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral

Fig. 3: Tableau de monitoring sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF pour les années 2025–2028

Indicateurs	Valeurs de référence			Monitoring
	2017	2021	2024	2025
ENSEIGNEMENT				
Etudiant/es et doctorant/es ETH Zurich/EPFL (headcount)				
Nouvelles inscriptions				
Au niveau bachelor	4 756	5 218	6 011	5 488
Etudiant/es¹	25 059	29 243	33 068	33 896
Proportion de femmes (%)	30,6	31,9	32,5	32,6
Proportion d'étranger/ères (%)	38,4	40,9	45,0	44,5
Au niveau bachelor ¹	14 385	16 650	18 553	18 521
Proportion de femmes (%)	30,6	32,5	33,2	33,3
Proportion d'étranger/ères (%)	29,4	34,1	39,0	37,5
Au niveau master ¹	8 895	11 741	13 626	14 501
Proportion de femmes (%)	29,4	30,4	31,0	31,4
Proportion d'étranger/ères (%)	45,4	50,0	53,0	53,4
En programme MAS/MBA	840	852	889	874
Proportion de femmes (%)	38,8	42,1	39,6	37,0
Proportion d'étranger/ères (%)	51,5	48,5	49,5	47,0
De mobilité (entrants) ¹	939	–	–	–
Proportion de femmes (%)	35,5%	–	–	–
Proportion d'étranger/ères (%)	96,5%	–	–	–
Taux d'encadrement				
Etudiant/es (bachelor et master) par professeur/e	28,3	33,2	36,4	37,7
Doctorant/es	6 234	6 867	6 752	6 731
Proportion de femmes (%)	30,8	33,9	35,0	35,5
Proportion d'étranger/ères (%)	75,0	78,6	79,9	80,3
Taux d'encadrement				
Doctorant/es par professeur/e	7,6	8,0	7,6	7,7
Etudiant/es et doctorant/es¹	31 293	36 110	39 820	40 627
Proportion de femmes (%)	30,6	32,3	32,9	33,1
Proportion d'étranger/ères (%)	45,7	48,1	50,9	50,5
Taux d'encadrement				
Etudiant/es et doctorant/es par professeur/e	38,0	42,3	45,0	46,4
Diplômes				
Bachelor	2 602	3 213	3 824	4 041
Diplôme, master	3 065	3 898	4 398	4 458
MAS/MBA	394	304	270	348
Doctorat	1 258	1 257	1 367	1 366
Enseignement et encadrement par les établissements de recherche				
Heures d'enseignement	17 992	19 305	24 550	25 392
Travaux de bachelor, master et diplôme	602	736	829	770
Doctorant/es	807	872	1 009	1 084
Proportion de femmes (%)	39,0	39,0	41,7	44,8
Proportion d'immatriculations dans le Domaine des EPF (%)	67,7	70,8	70,5	69,2
Proportion d'immatriculations dans des universités étrangères (%)	10,3	11,0	11,2	11,1

RECHERCHE				
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (en mio CHF)	743,2	787,7	848,1	929,2
dont Fonds national suisse (FNS)	260,3	267,8	306,6	330,7
dont Innosuisse	62,6	41,3	46,0	49,8
dont programmes-cadres de recherche de l'UE (UE-PCRI), dispositions transitoires de la Confédération	139,2	160,2	146,6	148,5
TRANSFERT DE SAVOIR ET DE TECHNOLOGIE (TST)				
Déclarations d'inventions	343	330	282	318
Déclarations de logiciels ²	26	39	25	31
Brevets	206	213	222	205
Licences ³	377	181	137	92
Spin-off	48	60	64	70
PERSONNEL (EPT)				
Professeur/es	823,8	854,6	885,0	875,6
Proportion de femmes (%)	14,8	20,0	25,6	26,8
Proportion d'étranger/ères (%)	67,2	67,7	67,7	67,6
Personnel scientifique	11204,4	12277,4	12223,4	12184,1
Personnel technique	3439,8	3722,3	3939,6	3965,8
Personnel administratif	2690,0	3214,9	3421,0	3431,8
Apprenant/es	473,6	464,6	474,5	465,5
FINANCES/IMMOBILIER				
Financement fédéral (point de vue du plafond de dépenses) (en mio CHF)	2530,8	2600,1	2747,9	2642,1
dont contribution financière de la Confédération	2377,9	2373,3	2448,6	2470,6
dont crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF	152,9	226,8	299,4	171,5

¹ Durant la période 2017–2020, les étudiant/es de mobilité entrants étaient reportés par année comme catégorie séparée et comptés dans le nombre total d'étudiant/es. Depuis 2021, les étudiant/es en mobilité sont reportés par semestre dans un tableau séparé (cf. fig. 11, p. 100) et ne sont plus comptabilisés dans le nombre total d'étudiant/es. Sans cette modification, l'ETH Zurich et l'EPFL auraient compté un total de 30294 étudiant/es en 2021.

² Logiciels *open source* non compris.

³ La définition des licences a été révisée en 2021. Cette catégorie ne comprend désormais plus les contrats avec transfert d'IP préalable ni les contrats pour des licences de logiciels d'une valeur de moins de 1000 CHF. Ceci est à prendre en compte lors de la comparaison avec les chiffres des années précédentes. Sans cette modification, le total des licences aurait été de 406 en 2021.

Indicateurs et mode de comptage pour le tableau de monitoring et le rapport académique

En l'absence de précisions supplémentaires, le terme «étudiant/es» se réfère toujours à l'ensemble des étudiantes et étudiants des niveaux bachelor et master, celles et ceux des programmes de formation continue *Master of Advanced Studies* et *Master of Business Administration* (MAS/MBA). Les doctorant/es constituent une catégorie à part. Les étudiant/es et les doctorant/es sont comptabilisés en nombre de personnes (*headcount*). Ces chiffres peuvent différer de ceux donnés par l'ETH Zurich et l'EPFL dans leur rapport annuel respectif, étant donné les possibles différences de comptage.

Depuis 2021, les étudiant/es de mobilité ne sont plus comptés dans le total des étudiant/es. Les étudiant/es de mobilité entrants (celles et ceux immatriculés dans une autre haute école et qui passent au minimum trois mois ou obtiennent au moins 20 ECTS dans l'une des EPF) et sortants (celles et ceux immatriculés dans l'une des EPF et qui passent au minimum trois mois ou obtiennent au moins 20 ECTS dans une autre haute école) sont désormais reportés par semestre dans un tableau séparé. Les étudiant/es et les doctorant/es étrangers forment deux sous-catégories: les personnes de nationalité étrangère scolarisées à

l'étranger (domiciliées à l'étranger lors de l'obtention de leur certificat d'accès au niveau d'études concerné) et les personnes de nationalité étrangère scolarisées en Suisse (domiciliées en Suisse lors de l'obtention de leur certificat d'accès au niveau d'études concerné).

Toutes les catégories de personnel sont comptabilisées en équivalent plein temps (EPT), selon leur taux d'activité. Les professeur/es (ordinaires, associés, assistants, y compris celles et ceux qui bénéficient d'un *subside Eccellenza Professorial Fellowship* du FNS) qui sont engagés dans l'une des deux EPF sont pris en compte dans le calcul du taux d'encadrement. Les *senior scientists* et maîtres d'enseignement (MER) correspondent à des collaborateur/trices scientifiques avec une fonction dirigeante ou faisant partie des cadres supérieurs. Certain/es d'entre eux/elles sont des professeur/es titulaires. Les *senior scientists* et MER des deux EPF s'ajoutent au corps professoral pour le calcul du taux d'encadrement «élargi». Les heures d'enseignement dispensées par les établissements de recherche ne prennent pas en compte les heures de préparation, mais seulement celles qui sont passées en présence des étudiant/es.